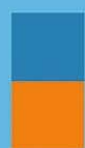


CONSEIL SYNDICAL



Compte-rendu

6 février 2018

15 février 2018

SÉANCE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

Présents :

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Guy FRESNEAU, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Nicolas MARTIN, Monsieur Jean-Claude CAUDAL

Absents excusés :

Monsieur Freddy HERVOCHON, Madame Chantal BRIÈRE, Monsieur Michel BÉLOUIN, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Christian LORINQUER, Monsieur Marcel COUSIN, Madame Marcelle CHAPEAU, Monsieur Alain ROBERT, Madame Muriel VANDENBERGHE, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Madame Anne LERAY, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Jean CHARRIER.

Autres invités :

Didier COULOMBEL, Payeur départemental

Participaient également :

Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA, Arnaud MÉVEL, animateur ASTER

SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018

Présents :

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL.

Absents excusés :

Monsieur Éric PROVOST *donnant pouvoir à Monsieur Christian COUTURIER*, Monsieur Jean-Paul NICOLAS *donnant pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BELLEIL*, Monsieur Freddy HERVOCHON, Madame Chantal BRIÈRE, Monsieur Michel BÉLOUIN, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Christian LORINQUER, Monsieur Marcel COUSIN, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Nicolas MARTIN, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Jean CHARRIER.

Participait également :

Mélina AINAOUÏ, Chargée de mission SAGE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017
- II. Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical
- III. Budget primitif
 1. Préambule
 2. Équilibre global du budget 2018
 3. Recettes de fonctionnement
 4. Dépenses de fonctionnement
 5. Section d'investissement
- IV. Bilan d'activité 2017
- V. Création d'un poste de chargé de mission animation SAGE et Qualité de l'eau
- VI. Fixation du taux de promotion d'avancement de grade
- VII. Modifications statutaires
- VIII. Questions diverses
 1. Projet LIFE Eau
 2. Étude d'accompagnement de la GEMAPI sur les bassins Goulaine – Divatte – Haie d'Allot

Monsieur le président accueille les membres du conseil et ouvre la session. Le nombre de membres présents ne permet d'atteindre le quorum, le conseil ne peut donc voter valablement. Cependant, Monsieur Couturier souhaite que les points à l'ordre du jour soient présentés et débattus. Les délibérations feront l'objet un vote ultérieur en séance du 15 février 2018.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu du comité annexé au dossier de séance. Monsieur Couturier demande si des remarques sont à apporter au document.

Séance du 6/02/ 18 : Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur Couturier passe au point suivant.

Séance du 15/02/18

Aucune remarque complémentaire

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Aucune décision n'ayant été prise par le Président depuis le dernier comité syndical, Monsieur Couturier propose de passer au point suivant et laisse la parole à Madame Fourmarier.

BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Fourmarier présente le budget primitif et précise que la maquette budgétaire a été établie sur la base de l'hypothèse 3 présentée lors du débat d'orientations budgétaires, le 12 décembre dernier, à savoir :

- L'augmentation de la participation des membres EPCI à 200 000 € ;
- Le recrutement d'un technicien pour une durée de 2 ans ;
- Et l'actualisation des critères de définition des participations des membres EPCI.

Madame Fourmarier présente un budget global 2018 et explique l'augmentation de la section de fonctionnement.

Ainsi, les recettes font apparaître :

- une augmentation importante d'excédent antérieur reporté liée à deux études non achevées pour un montant de 127 000€ ;
- au solde des subventions de l'agence initialement budgétées en 2017 et non recouvrées à ce jour pour un montant de 80 000 €.

Madame Fourmarier précise que l'attribution d'une contribution au financement du poste d'ingénieur n'étant toujours pas actée par l'Agence de l'Eau, choix a été fait de présenter au comité un budget n'intégrant pas cette recette.

Enfin, les dépenses, présentées en comparaison du budget 2017, montrent :

- une augmentation de l'ordre de 38 % des charges à caractère général, liées au report des dépenses d'études non réalisées et à l'augmentation des frais de location ;
- Une augmentation des charges de personnel liées à l'intégration du renfort de personnel et la mise en place du RIFSEEP ;

La ligne de trésorerie est maintenue en 2018. La ligne de dépenses imprévues à hauteur de 43 k€ répond à l'objectif fixé en débat d'orientations budgétaires.

Conformément à ce qui avait été débattu en débat d'orientations budgétaires aucun virement vers la section d'investissement n'est prévu en 2018. Les dépenses d'investissement sont financées par la dotation aux amortissements.

Pour finir, Madame Fourmarier présente la section d'investissement aux membres en indiquant que la seule recette est la dotation aux amortissements et en précisant que les achats seront principalement liés au renouvellement du parc informatique.

Monsieur Couturier souhaite connaître l'avis de membres présents quant au budget présenté afin de les porter au débat le 15 février 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur Couturier passe au point suivant.

Séance du 15/02/18

Validation du budget primitif 2018

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

Madame Fourmarier présente les missions réalisées par l'ensemble de l'équipe du SYLOA et précise le volume de réunions organisées auxquelles le SYLOA a dû participer. Elle précise que la totalité du rapport d'activités est disponible en annexe. À noter en 2017, le nombre décroissant de dossiers "Loi sur l'eau" instruit en bureau, lié au changement de la réglementation d'autorisation unique nécessitant un temps d'inventaires supplémentaire pour la partie espèces protégées. De ce fait, le travail d'accompagnement à la prise en compte du SAGE s'est fait en pré-instruction.

Elle détaille les études et travaux fournis en régie :

- Actualisation de l'état des lieux,
- Rédaction de documents du SAGE dont Monsieur Couturier rappelle l'importance. Une intégration de ces documents anticipée évite une perte de temps considérable dans l'instruction de dossiers d'urbanisme.
- Gestion des ressources de données et tableau de bord.

Monsieur MÉVEL prend la parole et présente les principales missions de l'année écoulée et plus particulièrement son rôle dans l'élaboration d'un cahier des charges type pour les études préalables au Volet milieux aquatiques des contrats territoriaux. Actuellement en phase de test sur le territoire du Sud Loire (Boivre Acheneau Tenu et marais Breton), il sera très prochainement mis en œuvre sur les marais Nord Loire. Sa mise en ligne sur le site du SAGE n'attend que l'incorporation des dernières corrections et devrait être effective fin février début mars.

L'utilité de ce cahier des charges et de son guide méthodologique permettra, à l'avenir de disposer :

- d'une collecte de données harmonisée et un cadre commun à tous les acteurs ;
- d'une remontée de données facilitée pour un meilleur accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- d'une mobilisation moindre des prestataires sur la collecte pour une mobilisation sur l'objet de l'étude ;

Toutes ces données seront collectées, compilées et consultables sur la plate-forme d'intégration en ligne EMA-PIL.

Aucune question n'étant formulée, Madame Fourmarier passe au volet communication axée sur la révision du SAGE informant sur :

- les problématiques et obligations liés à l'eau ;
- les principes de gouvernance ;
- la favorisation de la mutualisation et l'échange d'expérience.

Madame Fourmarier présente les différents supports de communication mis à disposition par le SYLOA (twitter, site internet, modules de formation MOOC à l'usage des élus,) et réalisés en régie.

Enfin, dans la perspective de la poursuite des travaux engagés en 2017 sur la continuité écologique, le SYLOA accueillera un stagiaire à compter du 5 mars pour une durée de 4 mois.

Séance du 15/02/18

Validation du rapport d'activité

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSIONS

Afin d'entériner la décision prise par le comité syndical lors de sa dernière session sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de missions, madame Fourmarier expose les résultats de l'expertise juridique demandée au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Elle rappelle les éléments de contexte, le profil recherché et les modalités de recrutement.

Ce poste de chargé de mission, de par sa durée, oblige à donner priorité à l'embauche d'un fonctionnaire qui sera mis à disposition. Une attention toute particulière devra être portée à la rédaction de l'annonce sur la durée du besoin afin de ne pas induire en erreur le futur candidat. Le poste, lié à une spécificité de mission, sera uniquement accessible à un agent de catégorie A.

Le recours à un contractuel ne sera envisageable que dans le cas d'un recrutement infructueux d'un fonctionnaire et devra faire l'objet d'un rapport circonstancié.

Monsieur Couturier invite à participer aux entretiens de recrutement, tout membre qui le souhaiterait. Monsieur Caudal accepte cette invitation.

Séance du 15/02/18

Vote à l'unanimité pour la création du poste de chargé(e) de mission

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame Fourmarier rappelle la délibération prise lors du dernier comité syndical du 12 décembre 2017 actant la création du poste de technicien principal de 1^{ère} classe et faisant suite à la demande d'avancement de grade de monsieur Mével après l'obtention de son examen professionnel. La procédure se poursuivant, il est demandé au comité syndical de bien vouloir fixer le taux de promotion relatif à cet avancement de grade.

Aucune remarque n'étant formulée, monsieur le Président prend acte de l'avis des membres présents et soumettra au vote cette délibération lors d'une prochaine session.

Séance du 15/02/18

Vote à l'unanimité pour le taux de promotion d'avancement de grade

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYLOA

L'intégration des parties de territoire d'EPCI dans le périmètre du SAGE suite aux fusions territoriales obligent la modification de l'article 3 "périmètre d'intervention du syndicat" de ses statuts. Sont ajoutées, les communes de Mauges-sur-Loire, Touvois et Corcoué-sur-Logne.

Aucune remarque n'étant formulée, monsieur le Président prend acte de l'avis des membres présents et soumettra au vote cette délibération lors d'une prochaine session.

Séance du 15/02/18

Vote à l'unanimité des modifications statutaires du SYLOA

QUESTIONS DIVERSES À LA DEMANDE DU PRÉSIDENT

1. Projet LIFE Eau

Monsieur Couturier souhaite porter à la connaissance des membres du SYLOA le projet LIFE Eau et invite madame Fourmarier à présenter ce dernier qui rappelle le contexte du projet exposé lors d'un précédent conseil. Elle précise que ce projet se distingue de celui porté par la région des Pays de la Loire de par sa spécificité au changement climatique et de son pilotage au niveau national. Le GIP Alterre Bourgogne, ayant mené un projet similaire, se proposait d'accompagner les structures associées. Or la diminution de ses crédits l'oblige à revoir ses priorités et le voit contraint de renoncer faute de moyens. Toutefois, le projet pourrait être maintenu par une contribution des participants au projet et permettant le financement d'un poste. Madame Fourmarier précise qu'initialement, la contribution du SYLOA était limitée au temps de Madame Aïnaoui sur le projet. Monsieur Couturier sollicite l'avis des membres du conseil quant à une éventuelle participation financière à ce projet somme toute important pour le traitement du volet d'adaptation au changement climatique sur le territoire du SAGE.

Certains membres s'interrogent sur l'aspect "secondaire" du projet quand d'autres s'inquiètent du travail déjà mené et qui serait "perdu" si le projet devait être stoppé. Ils soulignent également la nécessité de préparer cette adaptation au changement climatique par le biais du GIP Alterre Bourgogne ou par un autre.

Madame Fourmarier expose la chronologie d'instruction des dossiers LIFE et de la plus-value pour les travaux du SYLOA tout en rappelant qu'en l'état actuel d'avancement du projet, les pertes ne sont pas quantifiables. Cependant, aller au bout de la démarche aurait des

retombées positives pour les participants dans le cas où la France serait reconnue comme territoire "Test".

Afin d'éclairer le conseil sur les questions de financement et d'opportunité pour le SYLOA, Monsieur Couturier demande à ce qu'une rapide présentation soit réalisée par Madame Aïnaoui lors de la prochaine rencontre. À l'issue de cette présentation, le comité devra acter la continuation de l'investissement du syndicat sur le projet ainsi que sa participation financière.

Si les garanties quant aux réserves évoquées peuvent être apportées, le conseil semble plutôt favorable à la continuation de sa participation au projet.

Complément d'information - comité syndical du 15 Février 2018 (diaporama en pièce jointe)

Les membres présents ayant précédemment pris connaissance du dossier, Madame Aïnaoui aborde directement le point concernant le financement du projet et explique les raisons de la demande de contribution du GIP Alterre Bourgogne.

En effet, le coût d'un poste nécessaire à la constitution du dossier LIFE et à sa traduction est estimé à 38 000 € et pourrait faire l'objet d'une subvention par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 26 000 €. La prise en charge des 12 000 € manquants a été proposée aux associés du projet. Sur les 9 partenaires, trois ont répondu favorablement. Cependant la somme de leur participation ne couvre pas l'intégralité du reste à charge. Si le SYLOA répond favorablement à hauteur de 2 000 €, 3 000 € demeureront à recouvrer afin de boucler le budget.

Afin de définir des suites qu'il souhaite donner à ce projet, le GIP Alterre Bourgogne prévoit de se réunir le 22 février prochain.

La participation du SYLOA reste donc suspendue à la décision du GIP Alterre Bourgogne.

2. Demande de portage d'étude sur les bassins Goulaine – Divatte - Haie d'allot

Madame Fourmarier rappelle le contexte de la demande de portage de l'étude GEMAPI pour les 3 sous-bassins que sont Goulaine, Divatte, Haie d'Allot. À la suite de l'avis favorable du comité syndical, une première réunion a été organisée en septembre 2017.

Dans un souci de cohérence territoriale, Mauges Communauté, structure intercommunale du territoire impactée par l'étude, a souhaité transférer sa compétence GEMAPI pour le bassin Robinets – Haie d'Allot au syndicat Èvre Thau St Denis qui connaît les mêmes problématiques. L'adhésion au syndicat de la Divatte exerçant la compétence GEMA n'est pas remise en cause.

Madame Fourmarier informe que suite à ce changement, les trois autres EPCI concernés n'ont pas fait connaître leur positionnement quant à la continuité de l'étude. De ce fait, le SYLOA est donc suspendu à leur décision.

Séance du 15/02/18

Aucune remarque complémentaire

QUESTIONS DIVERSES : AVANCÉE DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU SYLOA EN EPTB

Monsieur Couturier informe les membres que le SYLOA attend la réponse à son courrier adressé au Préfet coordonnateur de bassin resté à ce jour sans réponse. Les avis étant divergeant entre les différents acteurs, le conseil a été donné de faire acte de candidature et préparer le dossier en conséquence. Madame Fourmarier participe activement à son élaboration avec l'appui de l'EPTB Vilaine et l'association des EPTB.

Faute de quorum, le comité doit se réunir dans les 6 jours. Monsieur Couturier propose plusieurs dates. Le choix est arrêté sur le Jeudi 15 février à 10 heures dans les locaux du SYLOA qui fera l'objet d'une nouvelle convocation.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur COUTURIER clos la séance.